



شركة الإسمنت عين التوتة
SOCIETE DES CIMENTS DE AÏN TOUTA
« S.CIM.A.T. »

S.P.A au capital social de : 2.250.000.000.00 D A N° Identification Fiscale : 099805022210668
N° Article d'imposition : 05010212840 - N° Registre du Commerce : 0222106/B/98

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL AVEC EXIGENCES DE
CAPACITÉS MINIMALES N°08/SCDA/SCIMAT/2026**

La Société des Ciments de Ain-Touta (S.CIM.AT) sise 73 Bis, Rue Benflis La verdure 05000 – Batna – Algérie lance un Avis d'Appel d'Offre National avec exigences de capacités minimales pour :

**« Fourniture et livraison de 6.700.000 sacs d'emballage
de ciment tissé en polypropylène »**

Cet Avis d'Appel d'Offre est destiné exclusivement aux fabricants.

Les entreprises intéressées par cet Avis d'Appel d'Offre peuvent retirer le Cahier des Charges contre le paiement de la somme de **Cinquante Mille** Dinars Algériens (50.000,00 DA -non remboursable) auprès du Secréariat de la Commission des Achats de la SCIMAT 73 Bis Rue Benflis La verdure 05000 – Batna – Algérie.

La date limite de dépôt des offres est fixée à **Vingt et un (21) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale et/ou le BOMOP.

L'offre technique contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « **Offre Technique - N°08/SCDA/SCIMAT/2026** ».

L'offre financière contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « **Offre Financière - N°08/SCDA/SCIMAT/2026** ».

Les deux enveloppes fermées relatives à l'offre technique et financière sont placées à l'intérieur d'une enveloppe extérieure sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

A Monsieur le Secrétaire de la Commission des Achats - SCIMAT

73 Bis Rue Benflis la verdure Batna 05000

Appel d'offres National avec exigences de capacités minimales

N°08/SCDA/SCIMAT/2026

**« Fourniture et livraison de 6.700.000 sacs d'emballage
de ciment tissé en polypropylène »**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de Cent Vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

La possibilité de consulter le cahier des charges en ligne : www.scimat.dz/appeloffres

El Moudjahid/Pub

ANEP 2616021219 du 18/06/2026

Jeudi 18 Juin



شركة الإسمنت عين التوتة
SOCIETE DES CIMENTS DE AÏN TOUTA
« S.CIM.A.T. »

S.P.A au capital social de : 2.250.000.000.00 DA :
N° Identification Fiscale : 099805022210668 - N° Article d'imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

**إعلان عن مناقصة وطنية مع اشتراط قدرات دنيا
رقم: 08/ل.ش/ش.إ.ع.ت/2026**

تعلن شركة الإسمنت عين التوتة عن إجراء مناقصة وطنية مع اشتراط قدرات دنيا من أجل :

- "توريد وتسليم 6.700.000 كيس مخصص لتعبئة الإسمنت، منسوج من مادة البولي بروبيلين."

- هذه المناقصة موجهة فقط للمصنعين

- بإمكان المؤسسات المهتمة بهذا الإعلان سحب دفتر الشروط لدى أمانة لجنة الشراء للشركة - 73 مكر، شارع

بن فليس حي الاخضرار جاتنة-05000

- مقابل تسديد مبلغ قدره خمسون ألف دينار جزائري (50.000,00 دج) غير قابل للتعويض.

- حددت مدة إيداع العروض بواحد وعشرون (21) يوم ابتداء من أول تاريخ نشر هذه المناقصة في النشرة

الرسمية لصفقات المتعامل العمومي، أو في إحدى الجرائد الوطنية. يسحب دفتر الشروط من طرف المتعهد أو من

طرف ممثله المعين لذلك.

- العروض التقنية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق

يحتوي على العبارة " **Offre Technique N°08/SCDA/SCIMAT/2026** "

- العروض المالية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق

يحتوي على العبارة " **Offre Financière N°08/SCDA/SCIMAT/2026** "

- يوضع الظرفين المغلقين في ظرف خارجي مغلق ومجهول لا يحمل إلا العبارة التالية:

" لا يفتح "

إلى السيد أمين لجنة الشراء لشركة الإسمنت عين التوتة - SCIMAT

- 73 مكر، شارع بن فليس حي الاخضرار جاتنة-05000

إعلان عن مناقصة وطنية مع اشتراط قدرات دنيا

رقم: 08/ل.ش/ش.إ.ع.ت/2026

"توريد وتسليم 6.700.000 كيس مخصص لتعبئة الإسمنت، منسوج من مادة البولي بروبيلين."

- يبقى المتعهدون ملتزمون بعروضهم لمدة 120 يوم ابتداء من تاريخ آخر أجل لإيداع العروض.

إمكانية الاطلاع على دفتر الشروط على الموقع : www.scimat.dz/appeloffres

An-Nasr 18-6-2026 ANEP- 2616021219

المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر



Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

شركة الإسمنت عين التوتة

SOCIETE DES CIMENTS DE AÏN TOUTA

« S.CIM.A.T. »

ش.ذ.ا. - رأس مالها الاجتماعي : 2.250.000.000.00 D A :

N° Identification Fiscale : 099805022210668 - N° Article d'Imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

APPEL D'OFFRES NATIONAL AVEC EXIGENCES DE CAPACITÉS MINIMALES **N°08/SCDA/SCIMAT/2026**



Années
2026/2027

SOMMAIRE

- Article 01** : Objet du cahier de charges.
- Article 02** : Etendue de la fourniture.
- Article 03** : Quantités et planning prévisionnel de livraison.
- Article 04** : Durée du contrat.
- Article 05** : Mode de Passation du contrat.
- Article 06** : Forme de la soumission
- Article 07** : Cadences et quantités à livrer
- Article 08** : Modalités de paiement
- Article 09** : Garantie.
- Article 10** : Retenue de garantie
- Article 11** : Pénalités
- Article 12** : Assurances et livraison de la fourniture
- Article 13** : Exigence santé et environnement
- Article 14** : Critère de choix
- Article 15** : Validité de l'offre
- Article 16** : Force majeure
- Article 17** : Litiges.
- Article 18** : Résiliation
- Article 19** : Langue utilisée
- Article 20** : Retrait du cahier des charges
- Article 21** : Eclaircissement
- Article 22** : Dispositions générales et administratives
- Article 23** : annulation de l'avis d'Appel d'Offre.
- Article 24** : Dépôt des offres.

ANNEXE

- ✓ **Annexe 1** : Fiche d'Identification du soumissionnaire
- ✓ **Annexe 2**: Déclaration à souscrire.
- ✓ **Annexe 3** : Attestation de délégation de pouvoir
- ✓ **Annexe 4** : Lettre de soumission
- ✓ **Annexe 5** : Déclaration de probité
- ✓ **Annexe 6** : Lettre d'engagement.
- ✓ **Annexe 7** : Facture pro format
- ✓ **Annexe 7** : Modèle de la maquette

Article 01: Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer pour la fourniture et la livraison, sur sites du client de 6 700 000 de sacs d'emballage de ciment tissés en polypropylène biodégradable pour la société des ciments d'Ain Touta.

Ce cahier des charges est destiné aux fabricants de sac d'emballage tissés en polypropylène.

Le besoin est scindé en Quatre (04) lots :

- Lot n°01 : 4 900 000 sacs pour la Cimenterie Ain Touta w- Batna.
- Lot n°02 : 720 000 sacs pour l'Unité Commerciale de Touggourt.
- Lot n°03 : 600 000 sacs pour l'Unité Commerciale de Biskra.
- Lot n°04 : 480 000 sacs pour Dépôt de vente de Ouargla.

NB : Le soumissionnaire peut soumissionner pour Un ou Plusieurs lots.

Article 02: Etendue de la fourniture

L'étendue consiste en la fourniture et livraison sur sites du client de 6 700 000 sacs d'emballage tissés en polypropylène biodégradable et ce conformément à l'Annexe n°06 du cahier des charges.

Article 03: Quantités et planning prévisionnel de livraison.

Les quantités objet du présent cahier des charges sont de 6 700 000 sacs livrés régulièrement et mensuellement réparties par Lot pour chaque Unité comme suit:

3.1- Lot n°01 : 4 900 000 sacs pour la Cimenterie Ain Touta w- Batna

Les quantités des sacs destinées à la Cimenterie Ain Touta w- Batna sont de l'ordre de 4 900 000 sacs réparties selon le planning ci-dessous :

Unité : sacs

Cimenterie	Août 2026	Sept 2026	Oct. 2026	Nov. 2026	Déc. 2026	Janv. 2027	Fév. 2027	Mars 2027	Avril 2027	Mai 2027	Juin 2027	Juillet 2027	Total
	500 000	500 000	500 000	500 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	250 000	250 000	4 900 000

3.2- Lot n°02 : 720 000 sacs pour l'Unité Commerciale de Touggourt

Les quantités des sacs destinées à l'Unité Commerciale de Touggourt sont de l'ordre de 720 000 sacs réparties selon le planning ci-dessous :

Unité : sacs

Unité commerciale de Touggourt	Août 2026	Sept 2026	Oct. 2026	Nov. 2026	Déc. 2026	Janv. 2027	Fév. 2027	Mars 2027	Avril 2027	Mai 2027	Juin 2027	Juillet 2027	Total
	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	720 000

3.3- Lot n°03 : 600 000 sacs pour l'Unité Commerciale de Biskra.

Les quantités des sacs destinées à l'Unité Commerciale de Biskra sont de l'ordre de 600 000 sacs réparties selon le planning ci-dessous :

Unité : sacs

Unité commerciale de Biskra	Août 2026	Sept 2026	Oct. 2026	Nov. 2026	Déc. 2026	Janv. 2027	Fév. 2027	Mars 2027	Avril 2027	Mai 2027	Juin 2027	Juillet 2027	Total
	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	600 000

3.4- Lot n°04 : 480 000 sacs pour Dépôt de vente de Ouargla.

Les quantités des sacs destinées au Dépôt de vente de Ouargla sont de l'ordre de 480 000 sacs réparties selon le planning ci-dessous :

Unité : sacs

Dépôt de vente Ouargla	Août 2026	Sept 2026	Oct. 2026	Nov. 2026	Déc. 2026	Janv. 2027	Fév. 2027	Mars 2027	Avril 2027	Mai 2027	Juin 2027	Juillet 2027	Total
	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	480 000

Le client se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer les quantités mensuelles selon ses besoins.

Article 04 : Durée du contrat

La durée du contrat objet du présent cahier des charges reste valide jusqu'à la réception de la totalité de la fourniture.

Article 05 : Mode de passation de l'achat

Le présent cahier des charges est passé selon le mode : Avis d'Appel d'Offre National avec exigences de capacités minimale.

Ce cahier des charges est destiné aux fabricants de sac d'emballage tissés en polypropylène.

Article 06 : Forme de la soumission

Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres séparées comme suit :

6.1) L'enveloppe Technique :

L'enveloppe technique portant la mention (**Offre technique**) renferme notamment les documents suivants :

1. Une fiche d'Identification du soumissionnaire (**Annexe 01**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
2. Une déclaration à souscrire (**Annexe 02**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
3. Une attestation de délégation de pouvoir (**Annexe 03**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.

NB : Cette annexe (03) doit être fournie dans le cas où la personne, engageant le soumissionnaire, n'est pas le responsable statutaire.

4. Une déclaration de probité (**Annexe 05**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
5. Offre technique proprement dite [**Lettre d'engagement (Annexe 06)**] dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire **pour chaque lot**.
6. Une copie de la quittance de paiement du retrait du cahier des charges.
7. Le présent cahier des charges comportant le cachet du secrétariat de la commission des Achats de la SCIMAT, paraphé sur chaque page, portant la mention “ **Lu et accepté** ” par le soumissionnaire (**Page n° 12**).
8. Références professionnelles dans la fourniture objet du présent cahier des charges, justifiés par : des bons de commande, des contrats, PV de réceptions, attestations de bonne exécution. (**Les soumissionnaires n'ayant pas des références professionnelles, ne seront pas rejetés et ne seront pas notifiés de manque de document**)
9. Une copie d'une attestation en tant que fabricant délivrée par la chambre de commerce et d'industrie, ou tout autre document justifiant le statut du fabricant.
10. Une copie des statuts pour les personnes morales.
11. Une copie des bilans des deux dernières années. S'il y'a lieu
12. Les références bancaires (RIB).
13. Une copie du NIF, et l'article d'imposition (AI).
14. Une copie du registre de commerce.
15. Une copie d'Extrait de rôle.
16. Une copie d'attestation de sécurité sociale CNAS et/ou CASNOS (Mise à jour).
17. Une copie d'attestation de dépôt légal des comptes sociaux (Dernier exercice). S'il y'a lieu
18. Un extrait du casier judiciaire du Soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal du Soumissionnaire, lorsqu'il s'agit d'une personne morale.

Remarque : Les documents administratifs exigés doivent être en cours de validité lors de la date d'ouverture des plis.

6.2) L'enveloppe financière :

Elle consiste à soumettre une (**Offre financière**) qui doit comporter :

1. Lettre de soumission pour chaque Lot (Annexe 04) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
2. Une facture pro-forma pour chaque Lot (Annexe 07) comportant le prix unitaire (HT) et le montant total de l'offre en TTC rendu sur site.

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables pour toute la durée de l'exécution du contrat.

Article 07 : Cadences et quantités à livrer

Les quantités et les cadences mensuelles à livrer sont celles indiquées à l'article 03 du présent cahier des charges. Celles-ci sont confirmées mensuellement par fax ou mail au Fournisseur.

Article 08 : Modalités de paiement

Le paiement de la fourniture s'effectuera mensuellement après réception des quantités par chèque ou virement bancaire.

Le délai de règlement des factures interviendra au plus tard **Trente (30) jours** date de réception des factures, contre remise d'un jeu de trois (03) factures dûment approuvées par le client accompagné des bons de livraison dûment signés par les deux parties.

Article 09 : Garantie

- Les premières livraisons mensuelles seront mises à l'essai, dans le cas où elles ne donneront pas satisfaction du point de vue qualité, le Fournisseur doit prendre ses dispositions pour remédier aux anomalies constatées, **en cas de persistance de ces anomalies au cours du troisième mois** le Client peut prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusifs du Fournisseur.
- Le soumissionnaire s'engage à fournir des sacs conformes aux spécifications techniques définies en (annexe 06) du présent cahier des charges.
- Dans le cas où le Client constaterait une non-conformité quantitative ou qualitative des sacs, le soumissionnaire sera tenu de livrer à ses frais les quantités manquantes ou de remplacer les sacs non-conformes dans un délai ne dépassant pas les Trente (30) jours.
- Le soumissionnaire s'engage à fournir des sacs de qualité dont le taux de casse doit être inférieur ou égal au taux contractuel ; dépassant ce taux, le lot est déclaré rebuté et sera remplacé.
- La persistance d'un taux de casse supérieur au taux contractuel pendant trois (03) mois successifs, fera l'objet de l'application de la clause prévue à l'article n° 18 du présent cahier des charges.

- Le soumissionnaire garantie que son sac ne présente aucun défaut de fabrication ou de vices apparents ou cachés.
- **Le taux de casse mensuel ne peut être supérieur à 0,10 %.**

Article 10 : Retenue de garantie

Une retenue de garantie égale à dix pour cent (10 %) sera opérée sur le montant de chaque facture mensuelle, libérable quatre-vingt-dix (90) jours après la réception de la fourniture et la levée d'éventuelles réserves, y compris la compensation des sacs rebutés, déchirés ou éclatés par un bon de livraison séparé. Lesdits sacs donneront lieu, en sus de leur compensation, au remboursement par le fournisseur d'un montant équivalent à vingt pour cent (20 %) du prix sortie usine du sac de ciment concerné. Le montant correspondant sera déduit des factures du fournisseur.

Article 11 : Pénalités

En cas de retard non justifié dans la fourniture et livraison par rapport au planning contractuel arrêté en commun accord, une pénalité de retard de 1% sera appliquée sur le montant des fournitures mensuelles et/ou confirmées, le montant cumulé des pénalités de retard ne saurait excéder les Cinq (5%) du montant total du contrat.

L'application de la pénalité de retard ne dégagera en rien l'obligation du Fournisseur de la compensation de la quantité non livrée ainsi que les autres obligations contractuelles.

Article 12 : Assurance et livraison de la fourniture

La Livraison et l'assurance de la marchandise est à la charge du soumissionnaire, depuis son usine jusqu'aux sites du client.

Article 13 : Exigences de santé, sécurité et environnement

Le soumissionnaire doit répondre aux exigences santé, sécurité et environnementales liées à son activité :

- Bâchage du camion pour éviter le déversement des palettes de sacs.
- Respect des consignes de sécurité dans les sites du client.
- Respecter les consignes environnementales au niveau des sites du client.
- Respect de la signalisation dans les sites du client.
- Interdiction de jeter les consommables d'entretien du camion dans les sites du client.
- Obligation de porter le gilet, le casque et chaussure de sécurité à l'intérieure des sites de déchargement.

Article 14 : Critères de Choix

Chaque Lot sera évalué séparément, suivant les critères d'évaluation ci-dessous :

14.1- Critères d'évaluations techniques : (20 Points).

Les critères d'évaluation techniques sont définis comme suit :

- Délai de Livraison pour chaque Lot (après réception de la commande mensuelle) : (10 points)
 - Une note de Dix (10) points sera attribuée au soumissionnaire ayant proposé un délai de livraison le plus court, le reste au prorata.
 - Références professionnelles du fournisseur : (10 points)
 - Une note de Dix (10) points sera attribuée au soumissionnaire ayant un nombre élevé des références professionnelles dans la fourniture des sacs d'emballage en polypropylène biodégradable destinés au conditionnement de ciment, justifié par : des bons de commande, des contrats, PV de réceptions, attestations de bonne exécution.
- Une note de **Dix (10) points** sera soustraite du total des points relatifs aux critères d'évaluation technique, pour les soumissionnaires ayant des Antécédents (résiliation durant les trois 03 dernières années).
- Les soumissionnaires ayant cumulés une note technique inférieure ou égale Cinq (05) points seront éliminés.

Les soumissionnaires n'ayant pas des références professionnelles ne seront pas rejetés et ne seront pas notifiés de manque document et ils auront une note de (Zéro)

14.2- Critères d'évaluations financières : (80 Points)

Le critère financier est défini comme suit :

- Le Montant Total en TTC (livraison sur les sites du client) : (80 Points)
 - ✓ Une note de **Quatre-Vingt (80) points** sera attribuée à l'offre la moins disante de chaque lot, les autres seront évalués au prorata.

Note Finale = Note Technique + Note Financière

Cas d'égalité de la note finale entre les soumissionnaires :

- En cas d'égalité de la note finale entre deux ou plusieurs soumissionnaires, l'offre retenue sera celle qui a totalisé la meilleure note financière.

NB :

Le soumissionnaire provisoirement attributaire du contrat devra :

- Fournir gratuitement une quantité de mille (1 000) sacs portant la charte graphique du client (sérigraphie selon la maquette fournie) pour la réalisation d'un essai au niveau de la cimenterie d'Aïn Touta, et cinq cent (500) sacs pour chacune des autres unités, afin de confirmer les performances techniques annoncées dans son offre.

- Désigner un représentant technique dûment mandaté pour assister à l'essai et signer le procès-verbal (PV) correspondant. Une copie du PV lui sera remise à l'issue de l'essai.

- Assurer à sa charge l'ensemble des frais liés à la présence et au séjour de son représentant technique.

- Obtenir, lors de l'essai, un taux de casse inférieur ou égal à 0,10 %.

Tout soumissionnaire ne satisfaisant pas à ces exigences techniques sera éliminé. Dans ce cas, la SCIMAT se réserve le droit de passer au soumissionnaire classé après lui.

Les quantités de sacs fournies pour l'essai ne donneront lieu à aucun remboursement ; toutefois, les quantités non consommées lors de l'essai seront restituées au soumissionnaire.

Seuls les nouveaux fournisseurs sont soumis à cet essai de performance.

Article 15 : Validité de l'offre

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de **Cent Vingt (120) Jours** après la date limite de la réception de l'offre.

Dans le cas où la société n'est pas en mesure d'attribuer l'achat et le notifier avant l'expiration du délai de validité des offres, elle peut le proroger d'un mois supplémentaire.

Article 16 : Force Majeure

- On entend par force majeure tout évènement imprévisible, irrésistible, insurmontable, hors du contrôle des parties lorsque cet acte ou évènement à une incidence directe sur l'exécution du contrat.
- Au cas où interviendrait un évènement qui consisterait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.
- Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée.
- La partie qui invoque le cas de force majeure devra aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie.
- Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées, utiles et intervenir dans **les huit jours** calendaires suivants.
- Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et les formes ci-dessous ne sera en aucune façon retenu pour le de compte du délai contractuel ni opposable.
- Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

Article 17 : Litiges

Tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation de l'une des clauses du contrat doit donner lieu au préalable à un règlement à l'amiable.

En cas de désaccord, le litige sera soumis au tribunal territorialement compétent.

Article 18 : Résiliation

La résiliation du contrat peut intervenir dans les cas suivants :

1. L'inexécution totale ou partielle de l'une des obligations du contrat par l'une des parties, l'autre aura la faculté de résilier le contrat aux torts exclusif de la partie défaillante.
2. En cas de liquidation ou faillite de l'une des deux parties.
3. La persistance d'un taux de casse supérieur à 0.10 % pendant Trois (03) mois successifs

Pour chacun des points 1 et 2, le client adresse une première mise en demeure confirmée par lettre recommandée, fax ou mail avec accusé de réception au Fournisseur. Au cas où cette mise en demeure restera sans effet dans un délai de Dix (10) jours calendaires, une deuxième mise en demeure sera adressée au Fournisseur.

Dans le cas où la deuxième mise en demeure restera sans effet dans un délai de Huit (08) jours calendaires, le client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusif du Fournisseur.

Pour le point 3, après constat de persistance du taux de casse, le client adresse à la fin du mois concerné une première mise en demeure confirmée par fax, mail ou lettre recommandée avec accusé de réception au Fournisseur. Au cas où cette mise en demeure restera sans effet, une deuxième mise en demeure sera adressée au Fournisseur à la fin du troisième (03) mois.

Dans le cas où la deuxième mise en demeure restera sans effet dans un délai de Huit (08) jours calendaires, le client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusif du Fournisseur.

Article 19: Langue utilisée

La langue à utiliser pour la présentation des documents de la soumission est l'**Arabe** ou le **Français**.

Article 20 : Retrait du cahier des charges

Le cahier des charges doit être retiré auprès du secrétariat de la commission des achats de la filiale de la SCIMAT sis Rue Benflis la verdure Batna 05000, contre paiement d'un montant de 50.000,00 DA.

Article 21: Eclaircissement

- Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de la d'appel d'offres peut notifier sa demande à la SCIMAT, par écrit au plus tard **Dix (10) jours**

avant la date de dépôt des offres, envoyée par fax sur le numéro [033.80.74.28](tel:033.80.74.28) ou par mail sur l'adresse suivante : secretariat.cda@scimat.dz

- La SCIMAT répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement sur le dossier d'appel d'offres, qu'elle aura reçue au plus tard **Trois (03)** jours avant la date limite fixée à la remise des offres.
- Des copies de la réponse de la SCIMAT seront adressées à tous les soumissionnaires qui ont retiré les cahiers des charges.

Article 22: Dispositions générales et administratives

Sont exclus de la participation aux achats du GICA :

- Les entreprises en état de liquidation des biens ou de redressement judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée.
- Les entreprises dans lesquelles les administrateurs de la société, les gestionnaires ou les membres de la commission des achats possèdent des intérêts financiers et personnels de quelque nature que ce soit.
- Les entreprises affiliées aux consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel à la concurrence.
- Les entreprises constituées d'ex-employés du Groupe « GICA » et ses filiales ayant quittés leurs fonctions depuis une période inférieure à Quatre (04) années.
- Les entreprises qui se sont désistées après attribution d'un achat.
- Les entreprises qui ont manquées à leurs obligations contractuelles ayant donné lieu à une résiliation de leurs contrats torts exclusifs.
- Les entreprises inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanière et commerciale.
- Les entreprises qui ont fourni délibérément des informations qui sont avérés inexacts.
- Les entreprises qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers notamment :
 - ✓ Une présentation erronée des faits afin d'influer sur le processus de passation de l'achat.
 - ✓ Une entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires au préjudice de la structure contractant.
 - ✓ A l'origine d'une tentative de quelque nature qu'elle soit visant à influer sur l'évaluation et la décision d'attribution des achats.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle.
- Les entreprises qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux.
- Les entreprises qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- Les entreprises qui se sont désisté pendant la durée de validité des offres sans motif valable.

- Les entreprises qui ont été inscrites sur la liste des opérateurs économiques exclus de participer aux achats du Groupe GICA.
- Les entreprises qui ont été partie d'un contentieux les opposants à l'une des filiales du Groupe GICA.
- Les entreprises ayant fait une fausse déclaration.

Article 23 : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

La SCIMAT a la faculté de procéder à l'annulation de l'Appel d'Offres à n'importe quelle étape du processus, en publiant un Avis d'annulation dans les mêmes formes que la publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

Les Soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune réparation de quelque nature qu'elle soit en cas d'annulation de l'Appel d'Offres.

Article 24 : Dépôt des offres.

La date limite de dépôt des offres auprès du secrétariat de la commission des achats de la filiale de la SCIMAT est fixée au plus tard le **09/07/2026** avant **10h45** soit **Vingt et Un (21) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse nationale (**18/06/2026**).

Toute soumission déposée après ce délai sera rejetée.

Le soumissionnaire est invité à assister à la séance d'ouverture des plis qui se tiendra le **09/07/2026 à 11h00** au siège de la direction générale de la SCIMAT à Batna

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite de remise des offres, est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les Soumissionnaires ne peuvent présenter plus d'une offre pour le même Appel d'Offres, faute de quoi, leurs offres seront rejetées.

Les offres doivent être déposées par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté auprès du secrétariat de la commission des achats de la filiale.

L'offre technique contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis dans l'article 6.1 relatif aux documents constitutifs de l'offre technique, est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « **Offre Technique** » et « **Nom, Adresse et Cachet de la Société** ».

L'offre financière contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis dans l'article 6.2 relatif aux documents constitutifs de l'offre financière, est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « **Offre Financière** » et « **Nom, Adresse et Cachet de la Société** ».

Les deux enveloppes fermées relatives à l'offre technique et financière sont placées à l'intérieur d'une enveloppe, extérieure sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

A Monsieur le Secrétaire de la Commission des Achats - SCIMAT

73 Bis Rue Benflis la verdure Batna 05000

Avis d'Appel d'Offres National avec exigences de capacités minimale.

n° 08/SCDA/SCIMAT/2026

« Fourniture et livraison de 6.700.000 sacs d'emballage
de ciment tissés en polypropylène »

Lu et accepté

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire).

Important

- 1- L'ouverture publique des plis se fera au siège de la société des ciments d'Ain Touta – Batna, le 09/07/2026 à **11h00**.
- 2- Il est à préciser qu'aucune négociation sur les prix proposés par les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis pour le choix du prestataire,
- 3- La SCIMAT se réserve le droit de ne pas donner suite au présent cahier des charges.
- 4- Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucun remboursement dans les cas suivants;
 - * Les frais du retrait du cahier des charges ;
 - * L'offre non retenue ;
 - * L'avis d'appel d'offres infructueux ou annulé.

ANNEXE 01

FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Présentation du Soumissionnaire :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance du **signataire**, ayant la qualité pourengager la société à l'occasion de l'Achat : **Fourniture et livraison de 6.700.000 sacs d'emballage de ciment tissés en polypropylène.**

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

○

a. Présentation du Soumissionnaire seul :

Raison sociale :

Nationalité :

Adresse du siège social :

Montant du capital social :

Forme juridique :

Date de création :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers des trois dernières années :

- Année 2022 :

- Année 2023 :

- Année 2024 :

○

b. Présentation du Soumissionnaire en groupement momentané d'entreprises :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

.....

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres)

.....

Nom du groupement :

.....

Présentation de chaque membre du groupement :

Raison sociale :
Nationalité :
Adresse du siège social :
Montant du capital social :
Forme juridique :
Date de création :
N° de téléphone :
N° de fax :
Adresse électronique :
Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :
Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :
Domaine d'activité :
Effectifs :
Résultats financiers des trois dernières années :
- Année 2022 :
- Année 2023 :
- Année 2024 :

La société membre du Groupement est-elle mandataire du Groupement ?

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix):

- Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement (Avenant) **ou**
- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement, ainsi que toutes modifications du Contrat qui pourraient intervenir ultérieurement (Avenant)

Dans le cas d'un groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :.....

- Tous les champs doivent obligatoirement et correctement être remplis.
- En cas de groupement, présenter une fiche d'identification par membre.
- En cas d'allotissement présenter une fiche d'identification pour tous les lots.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Fait à, le.....

(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

ANNEXE 02
DECLARATION A SOUCRIRE

Dénomination de la société :
Adresse du siège social :
Forme juridique de la société :
Montant du capital social :
Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce, au Registre de l'Artisanat ou autre (à préciser) de.....sous le N°:

Wilaya ou seront exécutées les prestations faisant l'objet du Contrat :

Nom et Prénom, Nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société ou des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du Contrat de (objet du contrat) : **Fourniture et livraison de 6.700.000 sacs d'emballage de ciment tissés en polypropylène.**

Nom et Prénom :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un Organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires : J'atteste Je n'atteste pas

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la Société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de la société au greffe du Tribunal, section Commerciale ? OUI NON

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le Tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : J'atteste Je n'atteste pas

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? OUI NON

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03, du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? : OUI NON

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

.....

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux : **J'atteste** **Je n'atteste pas**

La société s'est-t-elle rendue coupable de fausses déclarations ? : **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

.....

.....

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? : **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :

.....

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages ? : **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, s'il y a eu recours auprès de la justice et les décisions ou jugements et leurs dates) :

.....

La société est-elle inscrite sur la liste des Opérateurs Économiques interdits de soumissionner aux Marchés Publics ? **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

.....

La société est-elle inscrite au « Fichier National des Fraudeurs », auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

.....

.....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ? : **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision) :

.....

.....

Indiquer le nom, prénom, qualité, date de naissance et nationalité du signataire de la déclaration :

Nom et Prénom

Qualité :

Date de naissance :

Nationalité :

Le déclarant s'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffres et en lettres) :

à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat, dans les conditions fixées dans ce dernier.

Le déclarant affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le déclarant certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus, sont exacts.

Fait à, le.....

(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire.
- Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du Groupement et préciser la nature du Groupement (Conjoint ou Solidaire).

ANNEXE 03

ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné,

Nom et Prénom du signataire :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :à

Fonction :

**signataire ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur la :
Fourniture et livraison de 6.700.000 sacs d'emballage de ciment tissés en
polypropylène.**

Dénomination de la société :

Forme juridique :

Montant du capital social :

Adresse du siège social :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les entreprises de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés

par :....., en date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur :

Nom et Prénom :

Nationalité :

Date et le lieu de naissance :à

Fonction :

de négocier et de conclure avec la Société des Ciments -Ain-Touta, le Contrat :

- **Objet précis du Contrat : Fourniture et livraison de 6.700.000 sacs d'emballage de ciment tissés en polypropylène**
- **Mode de passation : Appel d'Offres National avec exigences de capacités minimales**
- **Références : N° 08/SCDA/SCIMAT/2026**

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le :.....

(Nom, Prénom, Cachet et Signature)

ANNEXE 04 LETTRE DE SOUMISSION

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre de l'Achat :

- *Objet de l'achat : Fourniture et livraison de 6.700.000 sacs d'emballage de ciment tissés en polypropylène*

- *Numéro du lot concerné :*

- *Intitulé du lot concerné :*

Engagement du Soumissionnaire :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire seul :

Nom et prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax : :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

- Partie à renseigner dans le cas d'un Soumissionnaire en Groupement :

L'ensemble des membres du Groupement s'engagent, sur la base de l'offre du Groupement :

Dénomination du Groupement :

Préciser si le Groupement est conjoint ou solidaire :

Présentation de chaque membre du Groupement :

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance **du signataire**, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat sus-cité :

Nom et Prénom du signataire:

Date et lieu de naissance : à

Dans le cas d'un Groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du Groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

- Désignation du membre :
- Nature des prestations :
- Montant HT des prestations :

----- Partie à renseigner par tous les soumissionnaires -----

Je soussigné, m'engage, après avoir pris connaissance des pièces du dossier de l'Achat et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément au contenu du Cahier Des Charges.
- Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain-Touta, à exécuter les prestations conformément aux conditions du Cahier Des Charges et moyennant le montant de (indiquer le montant de l'offre en dinars algériens et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes comprises)

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

La **Société des Ciments de Ain-Touta** se libère des montants dues, par elle, en faisant donner crédit au compte bancaire n°, ouvert auprès de

:.....Adresse :

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du Contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-155, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à, **le**.....

(Nom, qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement conjoint, préciser éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du Groupement.
- En cas d'allotissement, présenter une lettre de soumission par lot.
- Lorsque le Soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

ANNEXE 05 DÉCLARATION DE PROBITÉ

Le signataire ;

Nom et Prénom du signataire

Nationalité :

Date et lieu de naissance : à

ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'Achat portant sur : **Fourniture et livraison de 6.700.000 sacs d'emballage de ciment tissés en polypropylène**

Dénomination de la société :

Adresse :

N° de téléphone : ; N° de fax :

Adresse électronique :

Numéro d'identification fiscale (NIF) pour les sociétés de droit algérien :

Numéro D-U-N-S pour les sociétés étrangères :

Forme juridique de la société :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuite pour corruption ou tentative de corruption d'Agents Publics. (Dans le cas contraire préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

- M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.
- M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution ou de contrôle d'un Contrat ou Avenant.
- Déclare avoir pris connaissance, que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption, avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un Contrat ou Avenant, constituerait un motif suffisant pour annuler le Contrat ou l'Avenant en cause.

Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des Fournisseurs/Soumissionnaires de participer aux Achats, la résiliation du Contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 et suivant de l'ordonnance n° 66-156, du 08 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....
(Nom, qualité du signataire et Cachet du Soumissionnaire)

- En cas de Groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

ANNEXE 06

LETTRE D'ENGAGEMENT

Lot n°01 : 4 900 000 sacs pour la Cimenterie Ain Touta w- Batna.

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Profession :

Responsable de (préciser l'organisme) :

Ayant son siège social :

Prend l'engagement pour la Société des Ciments d'Ain-Touta (SCIMAT) de fournir et livrer

4 900.000 sacs d'emballage de ciment tissés en polypropylène conformément

spécifications techniques suivantes :

✓ **Taux de Casse : ≤ 0,10%.**

✓ **Délai de Livraison après réception de la commande mensuelle : (jours)**

1- Qualité du Sac

Les sacs en matière de polypropylène doivent être munis d'une valve permettant le remplissage puis la fermeture par injection du liant au moyen de machines appropriées. Ils n'ont pas à être munis de scelllements, l'inviolabilité étant garantie par la technique de fabrication et l'obturation par la fermeture de la valve.

Les ensacheuses seront alimentées manuellement ou automatiquement à l'aide d'applicateurs de sacs. La qualité du sac et les caractéristiques dimensionnelles doivent permettre cette manipulation automatique.

2- Dimensions des sacs :

contenance du sac (KG)	Longueur (Cm)	Largeur (Cm)	Largeur du fond (Cm)	Exactitude de poids
50	63	50	10	50Kg ±500 Gr

3- Normes applicables

Les sacs tissés en polypropylène doivent être conformes aux exigences des normes algériennes en vigueur « Emballages - Spécifications, description et méthodes de mesurage du sac tissé enduit en polypropylène. ».

4 Identification des sacs

Le sac doit contenir les informations suivantes :

- Date de fabrication jj/mm/aa
- Flèche (sens de la valve)
- Le sigle du fabricant et le numéro téléphone.
- Toute autre information jugée utile pour l'identification des sacs.

5-Marquage

Le marquage des sacs sera conforme aux prescriptions de la norme algérienne en vigueur L'impression se fera aux maquettes du client (ci-jointe).

Des spécimens d'impression et de marquage des sacs ciment, reprenant les indications normalisées et commerciales, ainsi que le logo seront présentés au moment opportun.

- **NB : Tous les frais relatifs au marquage sont à la charge du soumissionnaire.**

1. EMBALLAGE

L'emballage doit assurer une parfaite protection contre toute détérioration au cours du transport.

Avant son utilisation par l'acheteur, Le sac d'emballage doit être préalablement séché dans les locaux du fournisseur.

La fourniture doit être livrée sur palettes selon les normes en vigueur, lesquelles doivent être couvertes d'une housse plastique étanche, cerclées avec protection des bords.

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06

LETTRE D'ENGAGEMENT

Lot n° 02 : 720 000 sacs pour l'Unité Commerciale de Touggourt.

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Profession :

Responsable de (préciser l'organisme) :

Ayant son siège social :

Prend l'engagement pour la Société des Ciments d'Ain-Touta (SCIMAT) de fournir et livrer

720.000 sacs d'emballage de ciment tissés en polypropylène conformément spécifications

techniques suivantes :

✓ Taux de Casse : $\leq 0,10\%$.

✓ Délai de Livraison après réception de la commande mensuelle : (jours)

1- Qualité du Sac

Les sacs en matière de polypropylène doivent être munis d'une valve permettant le remplissage puis la fermeture par injection du liant au moyen de machines appropriées. Ils n'ont pas à être munis de scellements, l'inviolabilité étant garantie par la technique de fabrication et l'obturation par la fermeture de la valve.

Les ensacheuses seront alimentées manuellement ou automatiquement à l'aide d'applicateurs de sacs. La qualité du sac et les caractéristiques dimensionnelles doivent permettre cette manipulation automatique.

2- Dimensions des sacs :

contenance du sac (KG)	Longueur (Cm)	Largeur (Cm)	Largeur du fond (Cm)	Exactitude de poids
50	63	50	10	50Kg \pm 500 Gr

3- Normes applicables

Les sacs tissés en polypropylène doivent être conformes aux exigences des normes algériennes en vigueur « Emballages - Spécifications, description et méthodes de mesurage du sac tissé enduit en polypropylène. ».

4 Identification des sacs

Le sac doit contenir les informations suivantes :

- Date de fabrication jj/mm/aa
- Flèche (sens de la valve)
- Le sigle du fabricant et le numéro téléphone.
- Toute autre information jugée utile pour l'identification des sacs.

5-Marquage

Le marquage des sacs sera conforme aux prescriptions de la norme algérienne en vigueur
L'impression se fera aux maquettes du client (ci-jointe).

Des spécimens d'impression et de marquage des sacs ciment, reprenant les indications normalisées et commerciales, ainsi que le logo seront présentés au moment opportun.

- **NB : Tous les frais relatifs au marquage sont à la charge du soumissionnaire.**

2. EMBALLAGE

L'emballage doit assurer une parfaite protection contre toute détérioration au cours du transport.

Avant son utilisation par l'acheteur, Le sac d'emballage doit être préalablement séché dans les locaux du fournisseur.

La fourniture doit être livrée sur palettes selon les normes en vigueur, lesquelles doivent être couvertes d'une housse plastique étanche, cerclées avec protection des bords.

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06

LETTRE D'ENGAGEMENT

Lot n° 03 : 600 000 sacs pour l'Unité Commerciale de Biskra.

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Profession :

Responsable de (préciser l'organisme) :

Ayant son siège social :

Prend l'engagement pour la Société des Ciments d'Ain-Touta (SCIMAT) de fournir et livrer 600.000 sacs d'emballage de ciment tissés en polypropylène conformément spécifications techniques suivantes :

- ✓ Taux de Casse : $\leq 0,10\%$.
- ✓ Délai de Livraison après réception de la commande mensuelle : (jours)

1- Qualité du Sac

Les sacs en matière de polypropylène doivent être munis d'une valve permettant le remplissage puis la fermeture par injection du liant au moyen de machines appropriées. Ils n'ont pas à être munis de scellements, l'inviolabilité étant garantie par la technique de fabrication et l'obturation par la fermeture de la valve.

Les ensacheuses seront alimentées manuellement ou automatiquement à l'aide d'applicateurs de sacs. La qualité du sac et les caractéristiques dimensionnelles doivent permettre cette manipulation automatique.

2- Dimensions des sacs :

contenance du sac (KG)	Longueur (Cm)	Largeur (Cm)	Largeur du fond (Cm)	Exactitude de poids
50	63	50	10	50Kg \pm 500 Gr

3- Normes applicables

Les sacs tissés en polypropylène doivent être conformes aux exigences des normes algériennes en vigueur « Emballages - Spécifications, description et méthodes de mesurage du sac tissé enduit en polypropylène. ».

4 Identification des sacs

Le sac doit contenir les informations suivantes :

- Date de fabrication jj/mm/aa
- Flèche (sens de la valve)
- Le sigle du fabricant et le numéro téléphone.
- Toute autre information jugée utile pour l'identification des sacs.

5-Marquage

Le marquage des sacs sera conforme aux prescriptions de la norme algérienne en vigueur
L'impression se fera aux maquettes du client (ci-jointe).

Des spécimens d'impression et de marquage des sacs ciment, reprenant les indications normalisées et commerciales, ainsi que le logo seront présentés au moment opportun.

- **NB : Tous les frais relatifs au marquage sont à la charge du soumissionnaire.**

3. EMBALLAGE

L'emballage doit assurer une parfaite protection contre toute détérioration au cours du transport.

Avant son utilisation par l'acheteur, Le sac d'emballage doit être préalablement séché dans les locaux du fournisseur.

La fourniture doit être livrée sur palettes selon les normes en vigueur, lesquelles doivent être couvertes d'une housse plastique étanche, cerclées avec protection des bords.

Fait à le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06

LETTRE D'ENGAGEMENT

Lot n° 04 : 480 000 sacs pour Dépôt de vente de Ouargla.

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Profession :

Responsable de (préciser l'organisme) :

Ayant son siège social :

Prend l'engagement pour la Société des Ciments d'Ain-Touta (SCIMAT) de fournir et livrer
480.000 sacs d'emballage de ciment tissés en polypropylène conformément spécifications techniques suivantes :

- ✓ **Taux de Casse** : $\leq 0,10\%$.
- ✓ **Délai de Livraison** après réception de la commande mensuelle : (jours)

1- Qualité du Sac

Les sacs en matière de polypropylène doivent être munis d'une valve permettant le remplissage puis la fermeture par injection du liant au moyen de machines appropriées. Ils n'ont pas à être munis de scellements, l'inviolabilité étant garantie par la technique de fabrication et l'obturation par la fermeture de la valve.

Les ensacheuses seront alimentées manuellement ou automatiquement à l'aide d'applicateurs de sacs. La qualité du sac et les caractéristiques dimensionnelles doivent permettre cette manipulation automatique.

2- Dimensions des sacs :

contenance du sac (KG)	Longueur (Cm)	Largeur (Cm)	Largeur du fond (Cm)	Exactitude de poids
50	63	50	10	50Kg \pm 500 Gr

3- Normes applicables

Les sacs tissés en polypropylène doivent être conformes aux exigences des normes algériennes en vigueur « Emballages - Spécifications, description et méthodes de mesurage du sac tissé enduit en polypropylène. ».

4 Identification des sacs

Le sac doit contenir les informations suivantes :

- Date de fabrication jj/mm/aa
- Flèche (sens de la valve)
- Le sigle du fabricant et le numéro téléphone.
- Toute autre information jugée utile pour l'identification des sacs.

5-Marquage

Le marquage des sacs sera conforme aux prescriptions de la norme algérienne en vigueur
L'impression se fera aux maquettes du client (ci-jointe).

Des spécimens d'impression et de marquage des sacs ciment, reprenant les indications normalisées et commerciales, ainsi que le logo seront présentés au moment opportun.

- **NB : Tous les frais relatifs au marquage sont à la charge du soumissionnaire.**

4. EMBALLAGE

L'emballage doit assurer une parfaite protection contre toute détérioration au cours du transport.

Avant son utilisation par l'acheteur, Le sac d'emballage doit être préalablement séché dans les locaux du fournisseur.

La fourniture doit être livrée sur palettes selon les normes en vigueur, lesquelles doivent être couvertes d'une housse plastique étanche, cerclées avec protection des bords.

Fait à, le

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 07

FACTURE PROFORMA

Lot n° 01 : 4 900 000 sacs pour la Cimenterie Ain Touta w- Batna.

Facture Pro-forma N° / 2026

Date du : .../ ... /2026

Lot n° 01	Désignations	Quantités	Prix Unitaires DA/HT rendu sur site	Montant DA/HT
Unité Cimenterie	Fourniture et livraison sur site du client du Sac d'emballage de ciment tissés en polypropylène biodégradable avec marquage	4 900 000		
Montant Total en H.T				
T.V.A 19%				
Montant Total en T.T.C				
Montant Total en T.T.C en lettre :				

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 07
FACTURE PROFORMA

Lot n°02 : 720 000 sacs pour l'Unité Commerciale de Touggourt.

Facture Pro-forma N° / 2026

Date du : .../ ... /2026

Lot n°02	Désignations	Quantités	Prix Unitaires DA/HT rendu sur site	Montant DA/HT
Unité Commerciale de Touggourt	Fourniture et livraison sur site du client du Sac d'emballage de ciment tissés en polypropylène biodégradable avec marquage	720 000		
Montant Total en H.T				
T.V.A 19%				
Montant Total en T.T.C				
Montant Total en T.T.C en lettre :				

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 07

FACTURE PROFORMA

Lot n° 03 : 600 000 sacs pour l'Unité Commerciale de Biskra.

Facture Pro-forma N° / 2026

Date du : .../ ... /2026

Lot n° 03	Désignations	Quantités	Prix Unitaires DA/HT rendu sur site	Montant DA/HT
Unité Commerciale de Biskra	Fourniture et livraison sur site du client du Sac d'emballage de ciment tissés en polypropylène biodégradable avec marquage	600 000		
Montant Total en H.T				
T.V.A 19%				
Montant Total en T.T.C				
Montant Total en T.T.C en lettre :				

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 07

FACTURE PROFORMA

Lot n° 04 : 480 000 sacs pour Dépôt de vente de Ouargla.

Facture Pro-forma N° / 2026

Date du : ... / ... /2026

Lot n° 04	Désignations	Quantités	Prix Unitaires DA/HT rendu sur site	Montant DA/HT
Dépôt de vente de Ouargla	Fourniture et livraison sur site du client du Sac d'emballage de ciment tissés en polypropylène biodégradable avec marquage	480 000		
Montant Total en H.T				
T.V.A 19%				
Montant Total en T.T.C				
Montant Total en T.T.C en lettre :				

Le soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 08

MODELE DE LA MAQUETTE

Code Couleur

